

**Paul
Belaiche-Daninos**

Les Soixante-Seize Jours de
**Marie-Antoinette
à la Conciergerie**

tome II :
Un procès en infamie

roman

ACTES SUD

LE POINT DE VUE DES ÉDITEURS

Ce deuxième épisode palpitant des *Soixante-Seize Jours de Marie-Antoinette à la Conciergerie* raconte le combat acharné de ceux qui tentèrent l'impossible pour délivrer Marie-Antoinette de sa captivité. Leur but : soustraire la Reine à ses geôliers sur le chemin même de l'échafaud. Dans le Paris de la Terreur, cette opération clandestine appelée "le complot des Perruquiers" fut orchestrée par le baron de Batz, homme de l'ombre auquel on doit une lutte sans pitié contre tous les "géants de la Révolution".

Mais ce second volume traite surtout du procès lui-même, au fil duquel assassins déguisés en juges, jurés à la solde de Robespierre et faux témoins exécutèrent une véritable mascarade juridique hâtée par le risque que la Reine, gravement malade, ne vienne à s'éteindre de mort naturelle avant son exécution programmée.

PAUL BELAICHE-DANINOS

Ancien médecin-chef au DUMENAT de la faculté de médecine de Paris-XIII et ancien professeur de pharmacologie clinique de matière médicale à la faculté de pharmacie de Sienna, Paul Belaiche-Daninos, passionné d'histoire et de cinéma, a par ailleurs fondé la cinémathèque du Lubéron.

Il a publié chez Actes Sud le tome I des Soixante-Seize Jours de Marie-Antoinette à la Conciergerie, sous-titré La Conjuration de l'Éillet, qui a reçu le grand prix Jacques de Fouchier de l'Académie française.

DU MÊME AUTEUR

LES SOIXANTE-SEIZE JOURS DE MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGIE, tome I : *“La Conjuration de l'Éillet”*, Actes Sud, 2006 (prix 2006 Jacques de Fouchier de l'Académie française).

© ACTES SUD, 2011
ISBN 978-2-330-00343-2

PAUL BELAICHE-DANINOS

Les soixante-seize jours
de Marie-Antoinette
à la Conciergerie

TOME II

Un procès en infamie

roman

ACTES SUD

A Michèle, ma femme, qui sut si bien me soutenir quand l'eau fut trop profonde...

A la mémoire de mon père, Roger Belaïche, et à celle de ma mère, Elsa Daninos, j'ai choisi d'associer leurs deux noms dans la signature de ce livre...

A tous les abolitionnistes qui combattent la peine de mort, cette insupportable prétention humaine. "J'appartiens à un parti d'opposition qui s'appelle la vie"...

Il y a deux histoires, l'histoire officielle, menteuse, qu'on enseigne ; puis l'histoire secrète, où sont les véritables causes des événements, une histoire honteuse...

HONORÉ DE BALZAC

PROLOGUE

Tous les rêves que nourrissaient les Français à l'aube de la Révolution se sont évanouis.

Ils voulaient la Liberté dans un régime démocratique, ils ont hérité d'une dictature et de *la loi des suspects*. Robespierre n'aménage plus un changement de régime, mais mène une vaste entreprise de dépossession de la propriété et de massacre des citoyens. Jamais ce mot Liberté n'a été autant galvaudé, il ne sert qu'à remplir les prisons. Carrier, le bourreau de Nantes, disait : "Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière !" Après quoi il procédait à quatre mille huit cents noyades.

Les Français voulaient l'Égalité, elle n'existe qu'au fronton des bâtiments publics. Ils voulaient la Fraternité, ils connaissent la délation. Les vingt et un mille cinq cents comités révolutionnaires, répartis sur tout le territoire national, ne vivent que de dénonciations. Ils réunissent "toute la vermine antisociale mâle et femelle¹".

Ils voulaient la paix, ils ont la guerre. Ils voulaient le bien-être civil, ils subissent la Terreur. Ils voulaient une justice démocratique, ils ont hérité d'un tribunal civil d'exception pourvoyeur de la peine de mort. Ils espéraient manger à leur faim, ils connaissent la famine. Les paysans voulaient être libérés des contraintes de l'Ancien Régime, ils subissent la loi du Maximum qui les pille en entraînant la ruine du commerce des grains et la disparition des boulangeries. La bourgeoisie, cette aile marchante de la Révolution, a non seulement perdu le pouvoir, mais se

1. Taine.

retrouve poursuivie et spoliée. Les ouvriers voient leurs salaires bloqués. Les nobles libéraux et les francs-maçons qui ont été, au début, les artisans du changement sont persécutés ou sont en fuite. Le peuple traditionnellement attaché à la religion catholique n'a pas confiance dans les prêtres jureurs. Il a applaudi à la confiscation des immenses biens de l'Eglise, mais ne supporte pas qu'on persécute les prêtres réfractaires. La plupart des anciens députés de l'Assemblée constituante qui inaugurèrent la démocratie ont quitté le pays, ceux qui restent sont poursuivis. La monarchie constitutionnelle a disparu avec la suppression de la Constitution de 1791, remplacée par celle de 1793 plus ou moins appliquée. En décapitant Louis XVI, on a détruit le pouvoir exécutif, mais on a aussi démantelé le pouvoir législatif en arrêtant les girondins, ces légitimes représentants du peuple.

On espérait être dirigé par des hommes intègres, la municipalité de Paris, avec Pache, Hébert, Chabot, Chaumette et Basire, est achetée par le baron de Batz et la coalition. De sordides tractations financières sont menées par ces hommes pour soudoyer le vote de députés vénaux et provoquer des mouvements populaires prétendument spontanés.

Désormais, la folie meurtrière du triumvir au pouvoir – Robespierre, Saint-Just, Couthon – ne connaît plus de limites. La répression redouble. Une cascade de lois d'exception pleut sur le peuple. C'est d'abord la "loi des suspects" qui permet d'être arrêté sur une simple dénonciation, les "décrets de Ventôse" qui autorisent la confiscation des biens, les "lois de Prairial", ces fameuses "lois de sang" qui suppriment toutes les garanties d'une justice avec comme seule condamnation autorisée : la mort.

On guillotine les généraux vaincus, ceux qui sont victorieux deviennent suspects. Les prisons de la République regorgent de malheureux qui attendent d'être guillotinés. A Paris, Fouquier-Tinville en décapitera soixante par jour.

On guillotine au nom de la justice des vieillards, des adolescents de dix-sept ans, des femmes enceintes... Ce qui est étrange, c'est que ces prétendus justiciers ne sont qu'une infime minorité, mais "ces bourreaux barbouilleurs de lois" savent s'appuyer à la Convention sur une majorité molle et flageolante faite de modérés terrifiés prêts à satisfaire à tous leurs désirs. Et cela va durer presque un an.

Face à toutes ces horreurs, la résistance s'organise autour du baron de Batz. Il décide de corrompre les chefs révolutionnaires en les couvrant d'or. Il aurait fait assassiner le conventionnel Le Peletier de Saint-Fargeau, un ancien noble qui a voté la mort du Roi et voulait promouvoir le duc d'Orléans¹.

Le terrible baron achète Chabot, le député le plus en vue de la Montagne, ainsi que le maire de Paris et ses substitués, dont le sinistre Hébert à qui il octroie un million pour ramener la Reine au Temple. De Batz monte un complot visant à la libérer, c'est la conjuration de l'Œillet². Par le canal du chevalier de Rougeville, il pervertit la plupart des responsables de la Conciergerie que sont les concierges Richard, l'administrateur des prisons Michonis, jusqu'aux gendarmes Gilbert et Dufresne qui gardent la Reine. Rougeville pénètre à l'intérieur du cachot et jette deux œillets porteurs d'un plan d'évasion. Malheureusement, un mouton de Fouquier-Tinville, une servante du nom de Harel, avec la complicité du gendarme Gilbert pourtant acheté à prix d'or, le fait échouer.

Rougeville se venge en ridiculisant les chefs révolutionnaires. Mû par une folle bravoure, il remet en mains propres à Robespierre, à Fouquier-Tinville et à Amar tous les détails de cette conjuration avant de s'enfuir à l'étranger.

Quant à de Batz, il ne se tient pas pour battu. Il a déjà prévu un plan de rechange. Avec l'aide d'une Auvergnate aveugle, Catherine Fournier, et la complicité des perruquiers Jean-Baptiste Basset, Guillaume Lemille et sa jeune épouse Elisabeth, il prépare une vaste opération paramilitaire pour s'emparer de la Reine par la force : ce sera le complot des Perruquiers relaté dans ce roman.

Mais Marie-Antoinette est gravement malade et ses jours sont comptés. Robespierre, alerté par son médecin le docteur Souberbielle, qui est aussi celui de la Reine, veut la maintenir en vie pour la traduire devant le Tribunal révolutionnaire. Comme il est impossible de la traiter correctement à la Conciergerie, il envisage de la transférer à l'Hospice national de l'Archevêché, un monstrueux hospice-prison,

1. A. de Lestapis, *La Conjuración de Batz*, Société des études robespierristes, 1969.

2. Voir tome 1, "La légende de l'œillet ou la stratégie du mensonge", p. 641.

véritable antichambre de la guillotine où l'on fait durer jusqu'à l'échafaud les malades condamnés à mort. L'infirmière-chef de cet établissement, la citoyenne Guyot, avec la complicité d'un médecin de l'Hôtel-Dieu, le docteur Giraud, et de Ray, l'économe de l'Hospice, projette de faire évader la Reine lors de son hospitalisation. Avec le renfort du baron de Batz, ils chargent Elisabeth Lemille, déguisée en infirmière, de coordonner son évasion.

C'est au moment où la Reine est sur le point d'être reçue à cet étrange hôpital que se poursuit notre récit.

Si ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être un bien grand sujet de regrets pour tous les cœurs français que le crime commis dans la personne de cette malheureuse Reine. Mais une femme qui n'avait que des bonheurs sans pouvoir, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner du trône à l'échafaud à travers tous les genres d'outrages ! Il y a quelque chose de pire encore qu'un régicide !

NAPOLÉON I^{er}
Empereur des Français

Première partie

L'HOSPICE-PRISON

*Robespierre m'a toujours paru un ambitieux sans génie, sans âme : je l'ai toujours vu prêt à sacrifier la nation entière pour parvenir à la dictature. Je n'ai pu supporter cette ambition folle et sangui-
naire, et je l'ai poursuivi, comme j'ai poursuivi les tyrans.*

Tu te dis, Robespierre, l'unique auteur de la Révolution ?... Tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration. Le sang, même des coupables, versé à profusion et cruauté, souille éternellement les révolutions !

Je vous offre une victime de plus. Vous cherchez le premier coupable ? C'est moi, frappez, j'ai tout prévu, je sais que ma mort est inévitable.

MARIE OLYMPE DE GOUGES

*VENDREDI 6 SEPTEMBRE, TRENTE-SIXIÈME JOUR DE DÉTENTION,
RETOUR A LA BUVETTE DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE,
QUATRE HEURES DE L'APRÈS-MIDI*

1

Deux disciples de la peine de mort

Nous sommes de retour à la buvette tenue par Pierre-François Morisan au deuxième étage de la Conciergerie, précisément à l'instant où le père Alexandre lance ses attaques contre Jean-Pierre Amar¹, tandis qu'au fond de la salle, l'accusateur public Fouquier-Tinville et le président du Tribunal révolutionnaire, Martial Herman, échangent des documents.

Fouquier a remarqué la présence d'un prêtre constitutionnel qui dîne seul et qui parle à bâtons rompus avec ses voisins Jean-Pierre Amar et son collègue Joseph Sevestre.

Herman absorbé par ses dossiers les ignore, tandis que Fouquier qui a déjà bu deux bouteilles de bourgogne s'étonne de la présence de ce prêtre à la buvette.

— Je me demande ce que ce calotin fait ici ? dit Fouquier d'une voix pâteuse en désignant le père Alexandre.

— C'est probablement une relation d'Amar, répond l'autre dont l'attention est retenue par sa lecture.

— Parce que tu connais ce curé ?

— Pas du tout ! répond Herman sans lever les yeux.

— Ne trouves-tu pas qu'Amar fait une drôle de tête ?

A cet instant, à l'opposé de la salle des rires fusent.

1. Voir tome 1, "Le complot du père Amar", p. 577.

— Dis donc, notre curé semble les amuser... Regarde nos jurés qui éclatent de rire ! Et Coffinhal et Dumas qui rient ! Cela n'arrive pas souvent.

Herman jette un regard furtif.

— En effet ! Bon, maintenant au travail...

— Regarde, Martial, comme c'est drôle, Amar est le seul à ne pas rire... Tiens, voilà le lieutenant de Bûne ! Pourquoi s'adresse-t-il au calotin ?... Amar fait vraiment une drôle de tête... Apparemment, ce bougre de de Bûne ne lui apporte pas de bonnes nouvelles. Martial, je te dis qu'il se passe là-bas quelque chose de bizarre... Mais regarde la gueule que fait Amar !

— Je voudrais que nous abordions l'analyse des accusations d'Antoinette, dit Herman qui montre des signes d'impatience.

— Attends ! Regarde ! Le calotin et Amar s'en vont ensemble. On dirait que c'est de Bûne qui les a fait fuir.

— Reprenons la liste des accusations, veux-tu ?

— J'en saurai plus demain sur ce curé, dit Fouquier en remplissant son verre, j'ai justement rendez-vous avec Amar...

Morisan dépose les daubes de mouton aux carottes.

— Alors, citoyens, comment avez-vous trouvé mon pâté de lièvre ?

— Bon, très bon même, dit Fouquier, mais un peu trop salé. Ton pâté m'a donné soif, donne-moi encore une bouteille de bourgogne... Dis-moi, Pierre-François, qui est le curé qui vient de sortir avec Amar ?

— Aucune idée, j'ai entendu dire qu'il s'appelait Alexandre. Il travaillerait avec Gobel.

— Avec Gobel, l'évêque ? Comment le sais-tu ?

— Parce qu'il me l'a dit, pardi, dit l'autre en riant. Gobel devait dîner ici ce soir avec lui, je lui avais préparé un bon bouillon de poule, de Bûne nous a prévenus au dernier moment qu'il ne viendrait pas.

— Mais pourquoi sont-ils partis ensemble ?

— Amar aurait un membre de sa famille qui comploterait !

Il dépose une bouteille de vin sur la table.

— Un membre de la famille d'Amar dans un complot ? s'exclame Fouquier. Tu veux rire !

— Pas du tout, ils se sont rendus chez Gobel.

— Pourquoi chez Gobel ?

— Amar aurait un cousin prêtre qui porterait le même nom que lui et qui serait le chef d'une conspiration de calotins.

Herman présente des signes d'agacement, mais Fouquier veut en savoir davantage, il insiste en remplissant son verre :

— Raconte, raconte ! Foutre alors ! Ça c'est drôle !

— C'est ce que j'ai entendu dire, mais Sevestre vous racontera cette histoire mieux que moi, il est encore à table.

— Eh bien, merci beaucoup, Morisan ! dit sèchement Herman de sa voix nasillarde, maintenant laissez-nous travailler !

L'autre s'éloigne. Herman tend aussitôt une feuille de papier à Fouquier.

— J'ai classé les chefs d'accusations d'Antoinette en deux parties, l'une concerne la politique intérieure, l'autre la politique extérieure. Je constate que ce sont ceux de Louis Capet que tu as repris purement et simplement, est-ce que je me trompe ?

— Tu sais très bien que nous n'avons rien trouvé aux archives.

Fouquier a le regard vitreux. Herman réfléchit quelques secondes, puis ajoute sur un ton cassant :

— C'est frustrant et même malhonnête de travailler dans de telles conditions. Ces chefs d'accusation donnent une terrible impression de déjà-vu ! Tu sais que Maximilien tient beaucoup à ce procès. Il veut l'utiliser pour inaugurer la Terreur et impressionner les Autrichiens. Il doit lui servir en outre à démontrer au peuple que nous traitons Antoinette comme n'importe quelle criminelle.

— J'ai fait ce que je pouvais avec ce qu'on m'a donné – il rit. Comme on ne m'a rien donné, alors j'ai fait ce que j'ai pu !

Fouquier, le regard dans le vague, remplit de nouveau son verre. Herman, qui n'apprécie pas son humour, tranche :

— Examinons, s'il te plaît, les accusations de politique intérieure.

— C'est ça, c'est ça... Examinons d'abord les accusations de politique intérieure.

— D'abord l'aspect financier, il est important. N'oublions pas que sans la banqueroute du tyran, il n'y aurait jamais eu de Révolution.

— Ah ! pour sûr que sans la banqueroute du tyran, il n'y aurait jamais eu de Révolution.

— J'énumère tes accusations : tu prétends qu'Antoinette a dilapidé les finances de la France avec Calonne, mais tout le monde sait qu'elle détestait Calonne. C'est même elle qui l'a chassé... Alors qu'est-ce que Calonne vient faire ici ? Voudrais-tu par hasard donner des verges à la défense pour nous fouetter ?

— Calonne est une ordure ! On la charge avec Calonne !

— Aurais-tu l'intention de citer dans ce procès toutes les ordures de l'Ancien Régime ?

— En tout cas, certainement ceux avec lesquels elle a trahi.

— Je pressens déjà que nous allons nous noyer... Revenons sur l'aspect financier : à part le Grand Livre¹, avons-nous des pièces comptables pour évaluer les sommes gaspillées sous Turgot, Calonne, Necker et Brienne ? C'est là l'important.

— T'occupe ! dit Fouquier en balayant la question d'un revers de main.

— As-tu des pièces comptables, oui ou non ?

— Je n'en ai pas.

— Je m'en doutais – il feuillette quelques pages. Ailleurs, tu affirmes sans aucun justificatif qu'elle

1. Le Grand Livre de la dette publique, institué en août 1793 pour rétablir les finances de l'Etat, remplace toutes les anciennes créances par des rentes.

a fait passer des millions à son frère l'Empereur d'Autriche.

— Exact, son frère est une ordure !

— Les preuves de ces transferts ?

— On ne les retrouve plus.

— ... Un peu plus loin, tu affirmes qu'elle aurait dépensé des millions pour faire Trianon.

— La garce !

Fouquier, de plus en plus éméché, remplit son verre.

— Nous n'avons aucune pièce comptable, aucune facture, pas un papier. Rien ! Je te rappelle, au cas où tu l'aurais oublié, que Trianon a été construit par la Pompadour. Cela, tout le monde le sait.

— T'occupe, te dis-je ! On garde Trianon dans les chefs d'accusation. Le peuple croit que c'est elle.

— Si tout est à l'avenant, cela promet. Je continue : tu dis que lors du banquet des gardes du corps, celui du 1^{er} octobre 1789, la Nation a été insultée en présence d'Antoinette et de Capet et même...

— ... et même, ils ont pissé sur la cocarde tricolore ! lance l'autre avec un gros rire rauque.

— Ah ! je t'en prie, Quentin, je ne suis pas venu ici pour entendre des insanités !

— Calme-toi, Joseph, calme-toi, je plaisantais... Non, ils l'ont seulement foulée aux pieds – il rit –, tu préfères ça ?

— Réponds-moi sérieusement, la cocarde tricolore a-t-elle vraiment été foulée aux pieds, oui ou non ?

— Mais on s'en fout !

Il vide son verre.

— Capet et la louve étaient présents au banquet, un point c'est tout.

— Et la fuite à Varennes ? Je n'ai aucun témoignage qui prouve que ce soit elle qui l'ait préparée.

— Alors là, mon ami, je t'arrête ! Elle a toujours affirmé que son amant suédois avait tout organisé, là je suis sûr qu'elle a ouvert la porte et qu'ils sont tous

sortis. Je te le dis dans les yeux : je suis à l'aise pour le prouver.

— Elle aurait seulement ouvert une porte ? Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Te rends-tu compte du grotesque de la chose ? Pourquoi, lors du procès de Louis Capet, Antoinette n'a-t-elle même pas été citée ? Et aujourd'hui elle serait responsable en ouvrant simplement une porte ? Mais de qui te moques-tu avec ton histoire de porte ?

— T'occupe ! On garde l'histoire de la porte. C'est un symbole.

Herman hausse fortement le ton :

— T'occupe, t'occupe ! C'est tout ce que tu sais dire ! Que va-t-il rester de toutes ces fausses accusations ?

Le regard de Fouquier est de plus en plus vitreux.

— Ne t'énerve pas, Joseph, on les trouvera, les preuves.

— Des preuves ? Quand et comment les produiras-tu ? Et le 10 août ? Tu prétends qu'elle serait allée chez les Suisses et aurait mordu des cartouches en signe de vengeance – Fouquier ricane –, tu vas affirmer cette singerie en plein tribunal ? Comptes-tu faire rire la France entière ?

— Alors là, Joseph, je t'arrête. Cela, tout le monde le sait.

— Qui le sait ? Ou sont les preuves ? C'est lamentable, tout est de cette eau ! Autre chose : c'est elle qui aurait fait tirer sur la garde nationale le 10 août ?

— Foutre ! Pour sûr !

— Mais cela ne tient pas debout. Tu oublies que Capet et sa femme se sont réfugiés à l'Assemblée à huit heures du matin et qu'on a commencé à tirer après leur départ. As-tu un écrit signé de Capet ou d'Antoinette ordonnant aux gardes suisses d'ouvrir le feu ?

— Non.

— En revanche, la défense va produire l'ordre écrit de la main de Capet intimant aux gardes suisses

d'arrêter le tir. Tu peux être sûr que la défense en fera état.

— Elle n'en aura pas le temps.

— Tiens ! Et pourquoi ?

— Parce que les avocats auront moins de vingt-quatre heures pour préparer leur défense.

Il remplit son verre.

— Qui a décidé de cela ?

— J'en sais rien, j'ai reçu l'ordre des Comités de donner aux défenseurs la seule journée du 13 octobre.

Herman reste songeur quelques secondes, puis il ajoute :

— Je me demande comment présider un tel procès...

— Ma parole, tu ne prendrais pas la défense de la louve, par hasard ?

Herman se lève d'un bond.

— Au lieu de dire des inepties sous l'influence de l'alcool, tu ferais mieux de construire un réquisitoire qui tienne debout ! N'as-tu pas compris que je me fais l'avocat du diable ? Maximilien ne nous pardonnera jamais d'avoir raté le procès d'Antoinette ! Il en a besoin pour consolider sa politique intérieure et justifier les crimes des tyrans...

— Calme-toi, Joseph ! Allez, rassieds-toi, je t'en prie.

L'autre se rassoit à contrecœur.

— Ce sont les Comités qui exigent tout ça. En quoi suis-je responsable ? On ne m'a fourni aucun élément de preuve, je dois me débrouiller avec ce qui existe, et en plus il faudrait ne rien rater ? Mais foutre, donnez-moi du matériel, nom de Dieu, et vous verrez que je la déculotterai, votre veuve !

Son visage a pris l'expression du poisson carnivore. Il remplit de nouveau son verre.

Herman revient à la charge :

— Alors, pour le chef d'accusation du 10 août, où sont les preuves ?

— T'occupe, te dis-je ! On aura toutes les preuves qu'il nous faut.

Il vide son verre qu'il remplit aussitôt :

— Quand je vais présenter ce torchon que tu appelles un acte d'accusation à Maximilien, je vois d'ici sa fureur. S'il me demande où sont les preuves, je lui répondrai : Fouquier te fait dire : "T'occupe !"

Fouquier pâlit et pose brutalement son verre.

— Mais enfin, Joseph, tu dois lui expliquer que j'ai fait ce que j'ai pu. Je ne peux tout de même pas faire des miracles !

— Nous l'avions compris ! Personne ne te demande de faire des miracles, mais de produire un acte d'accusation cohérent... Continuons. Tu prétends qu'elle a organisé une disette en octobre 1789, qui aurait provoqué la marche des femmes sur Versailles. Explique-moi comment elle a provoqué cette disette.

— Est-ce que je sais, moi ! Tout le monde a entendu dire qu'elle était responsable du manque de pain dans Paris. Même cette ordure d'Egalité¹ le disait.

Herman ricane :

— Parce que tu comptes citer Egalité au procès ? Il est en prison !

— Mais je le sais ! Enfin, Joseph, me prends-tu pour un idiot ?

— Pour cette histoire de disette et de pain, c'est encore de l'affabulation comme le reste, n'est-ce pas ?

— Pardon ! J'ai des témoins.

— D'où sortent-ils ?

L'autre ricane.

— T'occupe, je les travaille en ce moment.

— Qu'est-ce que tu dis ? Tu travailles qui ?

— Je te dis que je forme des témoins.

— Quoi ? Tu fabriques des faux témoignages ? Maximilien est au courant ?

— Ne fais pas l'étonné, Joseph, nous en avons longuement parlé à la réunion du Comité... Non, c'est vrai, Maximilien n'est pas vraiment au courant, mais Collot et Billaud, eux, le sont.

1. C'est le nom révolutionnaire du duc d'Orléans.

— Je ne sais pas comment Robespierre prendra tout cela, sûrement très mal. Toute l'Europe attend ce procès. S'il n'est pas équitable, je te le répète, il perdra toute légitimité et tu sais à quel point Maximilien tient à cette légitimité.

— Et moi je te répète : je ne peux pas faire des miracles, donnez-moi du matériel.

— Continuons... Tu prétends qu'elle a fait tirer sur le peuple à la fête de la Fédération, celle de 1791, mais nous savons que c'est Lafayette et Bailly qui en ont donné l'ordre, et tu sais comme moi qu'Antoinette détestait la clique des constitutionnels et principalement ces deux criminels, alors je ne la vois pas comploter avec eux pour faire tirer sur le peuple.

— Bailly et Lafayette sont des ordures.

— Mais on s'en fiche ! Nous ne faisons pas ici le procès de Lafayette ni de Bailly ! Si nous chargeons systématiquement Antoinette de tous les péchés, ce procès perd toute crédibilité.

— Collot veut qu'on charge Lafayette et Bailly.

— Collot, Collot... Si j'ai bien compris, tous tes chefs d'accusation sont établis sur commande. Et bien entendu, concernant le veto de Capet bloquant le décret des prêtres réfractaires, c'est encore elle la responsable ?

Fouquier vide un nouveau verre.

— Dis ! Tu ne vas pas défendre "madame Veto", par hasard ?

— Je suis sûr qu'il n'a écouté personne pour s'opposer à ce décret, Capet était un bigot, le veto contre le décret, il est de lui et que de lui ! D'ailleurs, il l'a prouvé le 20 juin.

— Qu'est-ce que le gros cochon a prouvé le 20 juin ? s'étonne Fouquier.

— Il nous a tenu tête pendant sept heures et il n'a pas signé les décrets. Antoinette n'était pas avec lui, elle n'a pu l'influencer. Encore du grain à moudre pour ses avocats.

— Heureusement que le gros Louis a opposé son veto, sans cela nous n'aurions pas eu de "10 Août" et les tyrans seraient encore là — il rit. Ah ! merci bien, madame Veto, si vous êtes responsable de cela, nous vous serons reconnaissants... Remercions-la, Joseph !

Herman répond sèchement :

— Passons aux accusations de politique extérieure.

— C'est cela, passons aux accusations de politique extérieure !

Fouquier, le regard dans le vague, tente de remplir son verre, mais la bouteille est vide, il crie :

— Morisan ! Apporte donc une bouteille !

— Ne trouves-tu pas que tu as assez bu ?

— T'occupe ! J'en ai besoin, ma vie est un enfer ! Il crie d'une voix forte : Morisan, nom de Dieu ! Amène donc une bouteille de bourgogne !

Herman découragé consulte ses papiers en soupirant, il poursuit sur un ton las :

— Tu l'accuses aussi d'avoir poussé Capet à déclarer la guerre à l'Autriche ?

— Bien sûr... Et alors ?

— Sornettes ! Le plus obscur sans-culotte sait que c'est l'Assemblée législative qui a déclaré la guerre. A qui feras-tu croire que les députés subissaient l'influence d'Antoinette ? Ils la détestaient. Tu nous couvres de ridicule en affirmant cela.

— Moi, ridicule avec cette garce ? Inutile de prendre des gants. Elle fournit à son neveu... tu sais... le tyran autrichien, elle lui a fourni les plans de campagne de Dumouriez. N'est-ce pas de la haute trahison, ça ?

— Bien sûr que si ! Nous savons tous qu'elle a trahi, mais tu oublies qu'elle n'est pas la seule... La campagne a été décidée en plein Conseil des ministres et enregistrée par écrit, plusieurs témoins ont pu la communiquer à l'ennemi. La défense en fera encore des gorges chaudes.

— Ah oui ? Et les conciliabules nocturnes aux Tuileries ? Où la garce avait interdit l'entrée au public

pour comploter à son aise – Fouquier vacille sur sa chaise. Hein ? Que dis-tu de ça ?...

— Sans aucune preuve ?

— Et pourquoi pas ?

Herman se lève et commence à ranger ses papiers.

— Mais ne te gêne surtout pas, utilise donc tes faux témoins !

— Parce que tu vois une autre solution ? Je savais que tu allais me le reprocher.

— Et combien en fabriques-tu ?

— Quarante !

— Tous faux ?

— Non, pas tous, quelques-uns sont vrais.

Il rit.

— As-tu pris tout cela sur toi ?

— Tu penses bien que je ne me serais jamais permis de prendre une telle initiative ! J'ai l'aval du Comité de salut public.

— Ah oui ? Et qui a signé le décret ?

— Certains, dont Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

Herman se tait. Il réfléchit quelques instants, le visage fermé. Il se remet à ranger ses papiers dans sa serviette, puis il s'arrête et dit :

— Eh bien, vois-tu, "citoyen accusateur public", écoute bien ce que je vais te dire : Tu peux faire comparaître tous les faux témoins que tu voudras, avec tous les motifs d'accusation imaginaires possibles. Sache, mon ami, que dans mon réquisitoire final pour la faire condamner, je n'en tiendrai pas compte !

— Martial, tu es fou ? Que veux-tu dire par là ?

— Je veux te dire que je ne retiendrai aucun de tes chefs d'accusation pour la faire condamner.

Fouquier ricane :

— Monsieur le président aurait-il soudain des scrupules ? Dis-moi, "citoyen président", et avec quels motifs comptes-tu la faire condamner ? Si tu n'en trouves aucun, pourquoi pas pour adultère ? Ce serait très drôle...

Il rit bruyamment. Herman imperturbable réplique :
— Je ne retiendrai qu'un seul motif d'accusation dans le réquisitoire final : la haute trahison.

— Mais mon cher, tu es comme moi, tu n'as aucune preuve !

— C'est vrai, mais je suis sûr au moins que celles-là, elles sont enfouies quelque part aux archives.

— Et pas celles dont je fais état ?

— Les tiennes sont purement et simplement celles que nous avons utilisées pour Capet. Elles sont éculées.

— Et tous mes témoins, qu'en feras-tu ?

— Tu pourras les faire défiler, je t'assure que nous ferons semblant de les écouter – il boucle sa serviette. Vois-tu, ce n'est pas l'idée que je me fais de la justice en général et du procès de l'Autrichienne en particulier... Merci pour la daube.

— Attends ! Attends, Joseph ! Essaie de comprendre ma situation, cela fait trois mois que je demande aux Comités des preuves contre elle. On ne m'a rien donné ! On m'a répondu : Accusez ! Accusez ! On entérinera toutes vos accusations !... Maintenant mets-toi à ma place !

— Il faut que j'en parle à Maximilien, nous prenons des risques terribles avec tes faux témoignages.

— Dis, quand tu le verras, tu lui diras bien que j'ai fait ce que j'ai pu, n'est-ce pas ?

— Je te dois combien pour le repas ?

— C'est un dîner de travail, c'est la Nation qui paye... Dis, tu ne m'as pas répondu : Tu expliqueras bien à Robespierre que je n'ai toujours rien pour monter l'accusation d'Antoinette ?

— C'est cela... c'est cela... on lui dira ! Salut !

Herman s'empare de sa cape et de son chapeau des mains de Morisan. Il gagne rapidement la sortie, salue Sevestre d'un simple mouvement de tête tandis que Coffinhal et Dumas continuent d'arroser leur repas.

— Notre citoyen président est de mauvais poil aujourd'hui ! remarque Sevestre.

On entend la voix de Fouquier qui hurle du fond de la buvette :

— Morisan, sers-moi un double armagnac !